



## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-76-PM

### ARRETE PORTANT SUR DES MESURES RESTRICTIVES CONCERNANT LA CIRCULATION A L'OCCASION DE LA FETE VOTIVE 2024 DU 30 JUILLET AU 8 AOÛT 2024.

Le MAIRE de la VILLE d'UZES,

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la demande d'avis envoyée au Maire de St Quentin la Poterie

**VU** l'arrêté de déviation VOI 24-195 du 29/05/2024

**VU** l'avis du Département

**VU** les demandes formulées par les services techniques de la ville, le club Taurin de la ville, le Comité des Fêtes et le VTT club, par lesquelles ils sollicitent l'autorisation de préparer et d'organiser diverses manifestations du mardi 30 juillet 2024 au jeudi 08 août 2024, dans le cadre de la fête votive.

**CONSIDERANT** qu'il importe pour la sécurité publique de prendre des mesures tendant à éviter les accidents.

### A R R E T E

#### **Article 1 – La circulation sera interdite par intermittences sur :**

**Pour le montage et démontage des barrières taurines :** *(le passage des bus, des transporteurs locaux et de la sortie du parking Gide sera maintenu)*

Boulevard Charles Gide, Place Albert 1<sup>er</sup>, Boulevard Gambetta, Boulevard des Alliés, Boulevard Victor Hugo

- Du mardi 30 juillet à 06h au jeudi 01 août 2024 à 16h
- Du mardi 06 août à 06h au jeudi 08 août 2024 à 16h

#### **Pour les manifestations taurines et la Pégoulade :**

Boulevard Gide, Boulevard Gambetta, Boulevard des Alliés, Boulevard Victor Hugo :

- Du vendredi 02 août de 16h30 au samedi 03 août 2024, 3h.
- Du samedi 03 août de 16h30 au dimanche 04 août 2024, 3h.
- Du dimanche 04 août de 10h au lundi 05 août 2024, 3h.
- Du lundi 05 août de 8 h à 14h (Avenue de la Libération incluse) et du lundi 05 août de 17h au mardi 06 août 2024, 3h

Avenue Maréchal Foch depuis le rond-point du stade du Refuge :

- Du vendredi 02 août de 20h30 au samedi 03 août 2024 à minuit
- Samedi 03 août de 20h30 à minuit

#### **Pour le Grand Prix cycliste :**

Place Albert 1<sup>er</sup>, Boulevard Gambetta, Boulevard Gide, Boulevard des Alliés, Place Bellecroix, Boulevard Victor Hugo, Boulevard du Portalet, Rue de l'Evêché, Rue Saint Julien, Avenue Maréchal Foch (depuis le rond-point du stade du refuge) :

- Dimanche 04 août 2024 de 13h à 18h

La signalisation règlementaire sera mise en place par les services techniques.

**Article 2** – Une déviation sera mise en place par les services techniques pendant les différentes manifestations selon l'itinéraire suivant :

**Pour le montage et démontage des barrières taurines :**

Suivant le plan de déviation joint à l'arrêté et suivant l'avancement des travaux par les services techniques.

**La circulation pour la livraison des commerçants et cafetiers de la couronne, pour le Sictomu, la Gendarmerie et les services de secours sera maintenue.**

**Pour les manifestations taurines, la Pégoulade et course Cycliste**

**Via la rue du Collège** qui sera mise en sens unique dans le sens Bd Charles Gide, Place Adolphe Bosc, à l'exception des titulaires d'abonnement au Parking Gide.

Les services de secours, la Gendarmerie, et la Police municipale, pourront en cas de nécessité d'intervention urgente emprunter cet itinéraire.

**Via l'Avenue George Pompidou, Avenue Chauvin, Avenue des Cévennes et liaison inter-quartier.**

**Pour tout tonnage des véhicules supérieur à 3T500 :**

Les véhicules emprunteront l'itinéraire suivant :

**Dans le sens Bagnols sur Cèze-Uzès :** Carrefour des Fouzes, CD5, 23 D979 (Route de Saint Quentin-Saint Ambroix).

**Dans le sens Uzès-Saint Ambroix :** la liaison entre le rond-point de la route d'Alès et le rond-point de Mayac

**Article 3** – Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux,  
Monsieur le Directeur des services Techniques,  
Monsieur le Responsable de la Police Municipale,  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'UZES,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à UZES, le 19 juillet 2024  
Le Maire d'Uzès,  
Jean-Luc CHAPON